

# Le Projet BEPS et les pays en développement : de la consultation à la participation

L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) constituent un problème mondial qui appelle une solution mondiale. L'expression renvoie aux stratégies de planification fiscale utilisées pour exploiter les brèches et les discordances pouvant exister entre les règles fiscales nationales afin de transférer artificiellement des bénéfices vers des lieux où ils sont peu, ou pas, imposés, bien que l'entreprise n'y exerce aucune, ou quasiment aucune, activité économique, de façon à lui permettre d'échapper totalement, ou presque, à l'impôt sur les sociétés. Le phénomène BEPS revêt une acuité majeure pour les pays en développement fortement dépendants de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, en particulier de celui acquitté par les entreprises multinationales.

## PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET BEPS

La fiscalité est un maillon essentiel de la promotion du développement durable. Or les pays en développement se heurtent à des difficultés majeures lorsqu'ils cherchent à renforcer leurs capacités en matière fiscale et à mobiliser leurs ressources intérieures. Leur participation aux initiatives et actions engagées au niveau international dans le domaine de la fiscalité, y compris le Projet BEPS, est donc essentielle, en particulier s'ils veulent bénéficier d'un soutien adapté leur permettant de relever les défis spécifiques qui s'imposent à eux.

Au cours de la première année du projet, plus de 80 pays en développement et autres économies non membres de l'OCDE/du G20 ont pris part à quatre consultations approfondies de portée régionale et à cinq forums mondiaux thématiques. Les contributions reçues des pays en développement ont été directement prises en compte au stade de l'élaboration du Plan d'action BEPS par l'intermédiaire des groupes techniques conduisant les travaux sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (travaux sur le modèle de déclaration pays par pays ou l'utilisation abusive des conventions, par exemple, et sur les considérations amenant à négocier des conventions fiscales).

La participation des pays en développement au processus de consultation a également été primordiale pour mettre en évidence les difficultés et les priorités propres aux pays à faible revenu. Ces priorités, et la forme sous laquelle le G20 peut apporter un soutien à ces pays, ont été au cœur d'un rapport spécial en deux parties établi par l'OCDE en exécution d'un mandat qui lui avait été confié par le Groupe de travail du G20 sur le développement, et salué par les ministres des Finances des pays du G20 réunis à Cairns en septembre 2014.

Les domaines relevant du Projet BEPS jugés prioritaires par les pays en développement sont notamment la limitation de l'érosion de la base d'imposition via les déductions d'intérêts et autres frais financiers (Action 4 du Plan d'action BEPS), la prévention de l'utilisation abusive des conventions fiscales et des mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable (Actions 6 et 7), les prix de transfert, en particulier les paiements induisant une érosion de la base d'imposition (Actions 8, 9 et 10), et la documentation des prix de transfert et l'établissement de déclarations pays par pays (Action 13). La mobilisation politique et le renforcement des capacités requises pour résoudre les problèmes liés au phénomène BEPS sont apparus comme des enjeux transversaux fondamentaux pour les pays en développement, en particulier au moment où les mesures BEPS commencent à être mises en œuvre.

L'absence de données comparables sur les prix de transfert et l'octroi d'incitations fiscales inutiles font également partie des sujets particulièrement préoccupants pour les pays en développement, sujets qui, bien que n'entrant pas dans le champ du Projet BEPS à proprement parler, font l'objet de mandats spécifiques confiés par le G20, invitant à une poursuite de l'analyse, et de travaux du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement, actuellement en cours de réalisation

## Le Projet BEPS en bref

Dans un monde de plus en plus interconnecté, l'évolution des législations fiscales nationales ne suit pas toujours la même cadence que le développement des entreprises de dimension mondiale ou de l'économie numérique, ce qui ouvre des brèches susceptibles d'être exploitées pour obtenir une double non-imposition compromettant l'équité et l'intégrité des systèmes fiscaux. Le premier ensemble de mesures BEPS et les premiers rapports BEPS ont été publiés en septembre 2014. Associées aux travaux qui doivent être achevés en 2015, ces mesures procureront aux pays les outils dont ils ont besoin pour veiller à ce que les bénéfices soient imposés là où les activités économiques les ayant générés sont exercées, et là où la valeur est créée, tout en offrant aux entreprises une certitude accrue grâce à la réduction des différends concernant l'application des règles fiscales internationales et à la standardisation des obligations faites aux contribuables. Le Projet BEPS OCDE/G20 est porteur de changements concrets et va dès à présent renforcer l'engagement et la participation des pays en développement.

### RENFORCER L'IMPLICATION

### DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

### DANS LE PROJET BEPS

En septembre 2014, les ministres des Finances des pays du G20 ont demandé à l'OCDE de mettre à profit son engagement actuel auprès des pays en développement pour mettre sur pied un nouveau processus de dialogue structuré ouvrant aux pays en développement des perspectives claires de collaboration et de participation directe au Projet BEPS G20/OCDE. L'OCDE a également reçu pour mission d'élaborer, en coopération avec d'autres organisations internationales et organisations fiscales régionales, des outils pour transposer le Plan d'action BEPS en soutien concret aux pays en développement dotés de faibles capacités, la concrétisation de ses efforts étant attendue en 2016. Le nouveau processus de dialogue structuré autour du Projet BEPS repose sur trois piliers.

**1. Participation directe aux activités du Comité des affaires fiscales et de ses organes subsidiaires**

**2. Réseaux régionaux réunissant des responsables de la politique et de l'administration fiscale**

**3. Soutien au renforcement des capacités**

1

Des pays en développement représentant un large éventail de régions et de niveaux de revenu par habitant seront invités à participer au projet en assistant aux réunions du Comité des affaires fiscales (CFA, principal organe décisionnel pour le Projet BEPS) et de ses organes subsidiaires (groupes de travail chargés de la réalisation des travaux techniques). Des organisations fiscales régionales, en l'occurrence l'ATAF (Forum sur l'administration fiscale en Afrique) et le CIAT (Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux) ont également été invités à prendre part aux activités du CFA et de tous les groupes de travail techniques. Le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et les Nations unies sont d'ores et déjà présents à ces réunions.

Grâce à cette participation directe, les pays en développement seront en mesure d'apporter leur contribution au Projet BEPS tant au niveau des travaux que de la prise de décisions, et de veiller à ce que les préoccupations et le contexte qui leur sont propres soient pris en compte au stade de la mise au point des solutions destinées à combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Non seulement les pays en développement seront ainsi à même de se faire entendre directement et de mieux appréhender le processus BEPS, mais les membres de l'OCDE et les pays Associés au Projet BEPS pourront de leur côté prendre directement connaissance des points de vue des pays en développement et des difficultés qu'ils rencontrent.

2

Pour exploiter la dynamique née du succès des consultations régionales ayant eu lieu en 2014, des réseaux régionaux de responsables de la politique et de l'administration fiscales sont actuellement constitués afin d'instaurer un processus de dialogue permanent et plus structuré avec un groupe plus large de pays en développement. Les pays participant au Projet BEPS joueront un rôle essentiel au sein de ces réseaux régionaux en faisant office de relais direct, auprès des responsables du Projet BEPS, pour les questions posées et les commentaires formulés par leurs collègues.

Les réseaux s'organiseront autour de 5 groupements régionaux/linguistiques formés en étroite coopération avec d'autres organisations internationales et organisations fiscales régionales :

- **Pour l'Afrique**, avec l'ATAF (Forum sur l'administration fiscal en Afrique)
- **Pour l'Amérique latine et les Caraïbes**, avec le CIAT (Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux)
- **Pour l'Asie**, avec le SGATAR (Study Group on Asian Tax Administration Research)
- **Pour les pays francophones**, avec le CREDAF (*Centre de rencontre des administrations fiscales*)
- **Pour l'Europe centrale et le Moyen-Orient**, avec l'IOTA (Intra-European Organisation of Tax Administrations)

3

Le soutien au renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines relevant du BEPS est une priorité. Les réseaux régionaux apporteront une contribution précieuse à l'élaboration des boîtes à outils nécessaires pour appuyer la mise en application concrète des mesures BEPS et la prise en considération d'autres aspects prioritaires pour les pays en développement (incitations fiscales et données comparables) qui se situent hors du champ du Projet BEPS. Chaque réseau sera un forum réunissant des pays en développement souhaitant réfléchir à leur participation aux travaux sur l'instrument multilatéral dont l'élaboration est envisagée dans l'Action 15 du Projet BEPS.

En dehors des réseaux régionaux, le Programme de relations mondiales de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité et le Programme de l'OCDE pour la fiscalité et le développement sont également des plateformes au service de la mobilisation et du dialogue sur des thèmes relevant de BEPS : ils prévoient des sessions de formation répondant à une demande et des programmes par pays bilatéraux favorisant la mise en place de règles fiscales internationales et de procédures administratives plus solides. Toutes ces initiatives seront coordonnées en liaison avec le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et les Nations unies afin d'offrir aux pays en développement un soutien efficace et efficient.

---

## Point de vue de pays

---

*« La Jamaïque se réjouit de participer au Projet BEPS. Nous espérons que les travaux du Comité des affaires fiscales de l'OCDE et des divers groupes de travail techniques bénéficieront d'une participation nourrie des pays en développement, et que ce projet débouchera sur des solutions réalistes et applicables qui pourront donner de l'impulsion à une croissance économique durable à l'échelle de la planète dont les vecteurs seront notamment l'amélioration de la discipline fiscale au sein des États et l'avènement, au niveau mondial, d'un environnement économique laissant espérer aux États en développement une viabilité économique accrue. »*

*« Le Kenya a la volonté de prendre pied directement dans le processus BEPS. Dans un premier temps, il a rejoint le Groupe de travail sur le BEPS du Forum sur l'administration fiscale en Afrique (ATAF) et renforcé ses capacités dans le domaine BEPS. Il est convaincu que le fait de prendre part aux processus BEPS lui donnera la possibilité de résoudre les problèmes concrets rencontrés au cours de diverses vérifications portant sur les prix de transfert qui ont montré que le phénomène BEPS n'est pas une simple impression, mais bel et bien une réalité. Dans ces conditions, le Kenya se réjouit tout particulièrement que la presse se fasse l'écho de sa participation au Projet BEPS. »*

Un atelier avec des représentants de 14 pays en développement a eu lieu les 10 et 11 décembre 2014 à Paris. Les participants ont discuté le contenu du Projet BEPS, la manière dont il est organisé et structuré ainsi que les ressources humaines et techniques mobilisables pour faciliter la participation des pays en développement, couvrant notamment la présence d'un interlocuteur privilégié au sein du Secrétariat et le recours à des sites Web sécurisés pour la diffusion des documents utiles. Un certain nombre de pays en développement devraient donc participer à la réunion du CFA de janvier 2015, aux côtés du FMI, du Groupe de la Banque mondiale et des Nations unies ainsi que du CIAT et de l'ATAF.

À compter de janvier 2015, des **représentants de pays en développement assisteront aux réunions des organes subsidiaires concernés**, tels que le Groupe de travail N° 1 sur les conventions fiscales, le Groupe de travail N° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales, le Groupe de travail N° 5 sur les prix de transfert, le Groupe de travail N° 9 sur les impôts sur la consommation, le Groupe de travail N° 11 sur la planification fiscale agressive, le Forum mondial sur les pratiques fiscales dommageables et le Groupe de

réflexion sur l'économie numérique.

**Les réunions des réseaux régionaux devraient se tenir** de février à mai 2015, notamment la réunion du Forum mondial sur les prix de transfert, prévue à Paris du 16 au 18 mars, suivie d'une réunion plénière du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement entièrement consacrée aux questions d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices dans le contexte des pays en développement.

En participant directement au Projet BEPS, les pays en développement se donneront la possibilité de faire valoir leurs points de vue, d'être associés au processus de prise de décisions et de jouer un rôle moteur au sein des réseaux régionaux et dans la mise au point des boîtes à outils indispensables à la mise en application concrètes des résultats du Projet BEPS.